



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 25 novembre 2020

Délibération n° 2020-56

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan - Christophe Rivenq - Bernard Saleix - Julie Lopez-Dubreuil - Michèle Veyret -
Pierrette Paez - Daniel Canal - Jacques Foulquier - Nordine Sekarna - Jean-Claude Auribault -
Yves Tourvieille - Antoine Vinhas - Gilbert Albini - Marie-Christine Peyric - Max Bordary -
Virginie Cuvereaux

Absents excusés :

Cédric Marrot pouvoir à Max Roustan
Richard Hillaire pouvoir à Bernard Saleix
Jean-Marie Bridier pouvoir à Jacques Foulquier
Anne-Lyse Messenger pouvoir à Virginie Cuvereaux
Jean-François Durand-Coutelle - Jean-Louis Raymond - William Balez -
Arnold Bargeton - Secrétaire du CSE OPH
Monsieur le Sous-Préfet d'Alès

Assistait à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil Directeur Général

Assistaient également à la séance :

Marian Mirabello - Cyril Laurent - Didier Barthélémi - Johanna Ribot

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

Désignation des membres de la Commission de Prévention des Expulsions

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-56 ci-annexé, a désigné à l'unanimité : Mr Bernard Saleix Président de la commission et, Mr Daniel Canal, Mme Virgine Cuvereaux et Mr Max Bordary membres de la commission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201125-CA_25_11_20



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2020

Rapport n° 2020-56

Service Direction

Désignation des membres de la Commission de Prévention des Expulsions

Depuis la Loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 (dite Loi Borloo), un arsenal législatif constant fait de la prévention des expulsions un axe prioritaire de la lutte contre les exclusions.

Toutes les actions de recouvrement de l'organisme sont guidées depuis une quinzaine d'années par la prévention des expulsions, en agissant au plus tôt sur l'impayé naissant, afin de permettre à ceux de nos locataires qui connaissent une difficulté passagère de rattraper leur retard au plus vite et éviter que leur dette ne s'accroisse des nouveaux appels de loyer.

A l'issue de la mise en œuvre des procédures de lutte contre l'impayé, et notamment le contact systématique recherché avec le locataire qui « décroche », le contentieux assure une dimension devenue essentielle. Sur la proposition de l'ancien Président du Tribunal d'Instance d'Alès, nous avons renforcé notre dispositif opérationnel de prévention par une audience de médiation dans les locaux du Tribunal. Les résultats présentés annuellement dans le rapport d'activité montrent l'efficacité de ce dispositif.

Nous étant attachés à mettre en œuvre tous les moyens amiables avant d'engager une procédure en résiliation du bail, il est utile à ce stade qu'une commission puisse s'assurer de la bonne exécution de nos procédures visant à éviter d'en arriver à l'engagement de la procédure d'expulsion.

Cette commission issue du Conseil d'Administration, chargée de valider les dossiers, est composée de quatre administrateurs, dont un Président, et deux administrateurs choisis parmi les représentants des locataires.

Le Directeur Général en est membre et il prépare les travaux, en se faisant assister de toute personne utile à la connaissance des dossiers traités.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De désigner Mr Bernard SALEIX Président de la commission et, Mr Daniel CANAL, Mme Virginie CUVEREAUX et Mr Max BORDARY membres de la Commission.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201125-CA_25_11_20